

# livret

des emplois saisonniers agricoles dans les Deux-Sèvres et la Vienne



Le calendrier des  
travaux saisonniers

Les offres d'emploi  
par secteur d'activité

Les informations  
pratiques pour les  
saisons

# 2018



ANEFA

Association  
Nationale  
Emploi  
Formation  
en Agriculture  
Poitou Maritime

# SOMMAIRE

**MODE D'EMPLOI DU LIVRET**

**HEBERGEMENT**

**LA MAISON DE LA SAISONNALITÉ**

**LIVRET EMPLOI SAISONNIER DE LA VIENNE (postes réservés au plus de 18 ans)**

**LIVRET EMPLOI SAISONNIER DES DEUX-SEVRES (postes réservés au plus de 18 ans)**

**CONTACTS EMPLOIS SAISONNIERS : REGION NOUVELLE AQUITAINE ET FRANCE ENTIERE**

**AIDE A LA MOBILITÉ : PAS DE MOYENS DE TRANSPORTS DANS LA VIENNE**

**CONDITIONS DE TRAVAIL**

**PRÉSENTATION DE L'ANEFA POTOU MARITIME**

# Mode d'Emploi du livret

Les offres sont classées par type de productions

Legende

 : Variable selon les conditions météorologiques.

 : Dispositif AUSA VERRINE

N°	Période du contrat	Tâches/Qualités	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Employeur	Comment postuler ?	Hébergement
1	Du 15 Avril au 20 Juin 2018	Cueillette asperges	6	Horaires définis avec l'employeur. Temps plein	NOM DE L'EMPLOYEUR	Transmettre votre candidature par mail :	
<b>Mariage - Cueillette</b>							

La période de contrat, celle-ci est variable en fonction des conditions météorologiques

Le descriptif des tâches qui vous seront confiées.

Le nombre de postes proposés par l'entreprise

Les conditions de travail\* proposées Les qualités requises pour ce poste

Le nom et l'adresse de l'employeur

Comment postuler à l'offre, (téléphone, mail, site internet, fiches d'inscriptions à télécharger...)

Les éventuelles possibilités d'hébergement

\* (pour information : on parle de temps plein lorsque la durée hebdomadaire du travail est égale à 35 heures ou plus et de temps partiel lorsqu'elle est inférieure ou égales à 34 heures),

## Recommandations :

Avant de postuler à ces emplois, nous vous remercions de bien respecter tous les critères de sélection et le mode choisi par l'employeur pour postuler.

Ne dérangez pas les employeurs, déjà très sollicités, par un contact inutile!

# Mission de la Maison de la Saisonnalité :

Il consiste à mettre en place un point d'accueil, d'information et d'orientation qui répond aux besoins des acteurs de l'emploi saisonnier.

Saisonniers, employeurs et acteurs locaux y trouvent les ressources nécessaires pour organiser la saison : emploi, logement, formation, santé, droit du travail, protection sociale, transport...

Ce service d'information est animé par l'ADEFA Vienne et mobilise les partenaires pour construire et alimenter régulièrement une base de connaissances à partir de leur expérience de terrain.

## Objectif :

La maison de la saisonnalité a pour objectif d'accompagner les saisonniers, cet accompagnement se fait sur 3 étapes :

### L'avant saison :

Connaître les démarches à faire avant de partir en saison : recherche d'emploi, formations, logement...

### La saison au quotidien:

Le choix d'un emploi saisonnier ne s'arrête pas simplement au travail. Vivre une saison, c'est aussi des conditions de vie et un rythme particulier. Des solutions d'hébergements sont proposées aux saisonniers.

### L'après saison :

Accompagnement sur des formations, pluriactivité ou emploi durable.

*La bourse de l'emploi : je m'inscrits ! [www.anefa-emploi.org](http://www.anefa-emploi.org)*

Dans chaque département, un(e) conseiller(e) gère la bourse de l'emploi et facilite la mise en relation des employeurs et des salariés.

Déposez par internet votre candidature, en vous connectant sur le site de l'Association Nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture (ANEFA) – [www.anefa-emploi.org](http://www.anefa-emploi.org)

Vous pouvez également prendre contact avec le correspondant départemental qui vous aidera dans votre démarche :

ANEFA POTTOU MARTIME 05.49.44.75.25

[adefa-vienne@anefa.org](mailto:adefa-vienne@anefa.org) <http://vienne.anefa.org>



## Hébergement

### Hébergement :

Les employeurs, la MSA, l'ADEFA Vienne mais aussi les collectivités locales mettent pour 5 € un hébergement dans des campings à proximité des exploitations.

### Comment faire :

Trouver un contrat avec un employeur adhérent au dispositif. Mentionné par l'image suivante :



### Qu'est qu'on emmène pendant la saison ?

Une toile de tente et un couchage.

### Qu'est ce qu'on nous propose ?

- Un emplacement toile de tente ou chambre en appartement moyennant 5 à 6 €/jour.
- Un barnum avec matériel à disposition (réfrigérateur, plaques chauffantes, congélateur, tables, chaises, équipements cuisine...)
- Des interlocuteurs privilégiés pendant toute la saison pour les questions diverses (administratifs, santé, mobilité...)

*Les employeurs adhérents au dispositif sont identifiés dans le livret Emploi Saisonnier par la toile de tente.*










## **OFFRES D'EMPLOI DE LA VIENNE**

***(Postes réservés au plus de 18 ans)***



N°	Période du contrat	Descriptif du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment Postuler ?	Hébergement
<b>MARAICHAGE</b>							
1	Mi-avril au 20 juin 2018	Ramassage des asperges	6	Contrat temps plein	les M'ions d'Alfred route de Bruyère 86200 MESSEME	Envoi candidature melondalfréd86@gmail.com	
3	15 avril au 30 juin 2018	Ramassage de fraises entretien des cultures, expédition des fruits et légumes	10	Temps plein-Possible le samedi matin Etre autonome et courageux, ponctuel et à l'écoute	EARL LA NOIRETTE A MARION 2 Impasse la Noirette à Marion 86200 MESSEME	Envoi candidature thierrylemaitre86@gmail.com ou présentation direct	
4	15 avril au 20 juin 2018	Ramassage des asperges	15	Contrat temps partiel 3h à 4h par jour	GARAULT Julien Bois Bodin CHALAIS	Le 86200 Contacter l'employeur au 06 62 76 19 46	



N°	Période du contrat	Description du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment Postuler ?	Hébergement
<b>MELONS</b>							
5	Début Avril à fin juin 2018	Plantation, Entretien des champs	20	Permis B et majorité Exigés Travail week-end	EARL DES TERRES BLANCHES - 86200 LA ROCHE RIGAULT	Télécharger la fiche d'inscription <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
5	Fin juin à fin septembre 2018	Récolte de melons. Entretien des champs	60	Permis B et majorité Exigés Travail le week-end / Travaux physiques	EARL DES TERRES BLANCHES - 86200 LA ROCHE RIGAULT	Télécharger la fiche d'inscription <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
1	Fin juin à fin septembre 2017	Récolte de melons. Entretien des champs	30	Contrat temps plein	les M'ions d'Alfred 6 route de Bruyère 86200 MESSEME	Envoi candidature <a href="mailto:melondalfred86@gmail.com">melondalfred86@gmail.com</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
6	Début Avril à fin juin 2018	Plantation, Entretien des champs	30	Permis B et majorité Exigés Travail week-end	La Gourmandise du Poitou 9 rue des Gautreaux 86380 OUZILLY	RDV sur le <a href="http://www.lagourmandisedupoitou.com">www.lagourmandisedupoitou.com</a> ou téléchargez la fiche d'inscription sur <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
6	Début Avril à fin septembre 2018	Chauffeur de tracteur	8	Permis B et majorité Exigés Travail week-end/ transport des melons	La Gourmandise du Poitou 9 rue des Gautreaux 86380 OUZILLY	RDV sur le <a href="http://www.lagourmandisedupoitou.com">www.lagourmandisedupoitou.com</a> ou téléchargez la fiche d'inscription sur <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
6	Début Avril à fin septembre 2018	Cueillette et Conditionnement des Melons	70	Permis B et majorité Exigés Travail week-end (temps partiel)	La Gourmandise du Poitou 9 rue des Gautreaux 86380 OUZILLY	RDV sur le <a href="http://www.lagourmandisedupoitou.com">www.lagourmandisedupoitou.com</a> ou téléchargez la fiche d'inscription sur <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a>	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
7	15 juillet au 30 septembre 2018	Cueilleurs (35h)	80	Permis B et majorité Exigés Bonne condition physique et aimer travailler en équipe. Horaires variable	Val de Serigny 21 la Belle Indienne 86230 SERIGNY	Télécharger la fiche d'inscription sur le site <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> Contact : Patricia Le Tallec Envoi candidature par mail <a href="mailto:pietallec@valis86.fr">pietallec@valis86.fr</a> ou par courrier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME





Periode du contrat modulable en fonction  
des conditions météorologiques

## Légende



Dispositif ANEFA POITOU MARITIME

N°	Période du contrat	Description du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment Postuler ?	Hébergement
<b>MELONS</b>							
7	16 juillet au 30 septembre 2018	Agents de conditionnement (25h)	20	Permis B et majorité Exigés Horaires variable	Val de Serigny 21 la Belle Indienne 86230 SERIGNY	Téléchargez la fiche d'inscription sur le site <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> Contact : Patricia Le Tallec Envoi candidature par mail <a href="mailto:pletallec@vals86.fr">pletallec@vals86.fr</a> ou par courrier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
8	Avril à Juin 2018	Plantation	10	Temps plein du Lundi au Samedi	S C E A SOLDIVE 18 rue de l'Anneau Roy 79100 BRIE	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.soldive-producteur.com">www.soldive-producteur.com</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
8	1er Juillet au 30 septembre 2018	Cueillette	150	Temps plein du Lundi au Samedi	S C E A SOLDIVE 18 rue de l'Anneau Roy 79100 BRIE	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.soldive-producteur.com">www.soldive-producteur.com</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
8	2e Juillet au 30 septembre 2018	Conditionnement	50	Temps plein du Lundi au Samedi	S C E A SOLDIVE 18 rue de l'Anneau Roy 79100 BRIE	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.soldive-producteur.com">www.soldive-producteur.com</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
8	3e Juillet au 30 septembre 2018	Manutention	1	Temps plein du Lundi au Samedi	S C E A SOLDIVE 18 rue de l'Anneau Roy 79100 BRIE	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.soldive-producteur.com">www.soldive-producteur.com</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	 CONTACTER ANEFA POITOU MARITIME
9	Avril à Juin	Plantation	10	Temps plein	FONDOR Les Terres Noires 86190 VILLIERS	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.fondor.fr">www.fondor.fr</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	
9	Avril à Juin	Cueilleurs et conditionnement	70	Temps plein	FONDOR Les Terres Noires 86190 VILLIERS	Fiche d'inscription à télécharger sur <a href="http://www.fondor.fr">www.fondor.fr</a> ou <a href="http://www.vienne.anefa.org">www.vienne.anefa.org</a> / Rubrique Saisonnier	



Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques

Légende



Dispositif ANEFA POTOU MARITIME

N°	Période du contrat	Description du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment Poster ?	Hébergement
<b>LOGISTIQUE</b>							
10	Mi-juillet à Mi-octobre 2018	Cariste1	1	Expérience exigée en qualité de cariste Temps complet	GAEC DESCHAMPS 7 rue de l'allée de Chincé 86130 JAUNAY-MARIGNY	Téléphoner au 06 80 92 19 36 ou par mail à patrice.deschamps@wanadoo.fr	
11	Du 1er août 15 octobre environ - Dates approximatives	Cariste 3	1	Caces demandés et expériences souhaitées	EARL DU PUIITS DE LIMBRE - 2 rue des quarts 86440 MIGNE AUXANCES	Contact : Katia, Sourtsseau Téléphoner au 06 77 17 60 45	
6	Début Avril à fin septembre 2018	Chauffeur Poids Lourd avec FIMO	2	Avril à Juin : Livraison des plants de melons et plantation Juillet à fin septembre : transport de melons et chargement et déchargement	La Gourmandise du Potou 9 rue des Gautreaux 86380 OUZILLY	<u>RDV sur le site</u> <a href="http://www.lagourmandisedupotou.com">www.lagourmandisedupotou.com</a> , Télécharger la fiche d'inscription en ligne	
<b>TABAC</b>							
10	14 mai au 18 mai	Plantation Tabac Possibilité de reconduction du contrat en Juillet en ecimage	4	Contrat temps plein / Travaux Physique	GAEC DESCHAMPS 7 rue de l'allée de Chincé 86130 JAUNAY-MARIGNY	Téléphoner au 06 80 92 19 36 ou par mail à patrice.deschamps@wanadoo.fr	Pas d'hébergement possible
11	Du 1er août 15 octobre environ	Triage des feuilles de tabac : mettre en contenant les feuilles de tabac vert	10	Temps complet - Horaires variables Etre sportif et rapide, travail d'équipe nécessaire. Rémunération au smic	EARL DU PUIITS DE LIMBRE - 2 rue des quarts 86440 MIGNE AUXANCES	Contact : Katia, Sourtsseau Téléphoner au 06 77 17 60 45  Personne à contacter : M. Patrice DESCHAMPS Téléphoner au 06 80 92 19 36 ou par mail à patrice.deschamps@wanadoo.fr	Pas d'hébergement possible
10	Du 20 juillet au 30 août 2018	Ecimage de tabac et maïs semence	10	Idéal premier Job Temps partiel 20h/semaine	GAEC DESCHAMPS 7 rue de l'allée de Chincé 86130 JAUNAY-MARIGNY	Téléphoner au 06 80 92 19 36 ou par mail à patrice.deschamps@wanadoo.fr	PAS D'HEBERGEMENT T POSSIBLE



N°	Période du contrat	Descriptif du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment postuler ?	Hébergement
<b>GRANDES CULTURES</b>							
12	Juillet à fin août 2018	Déplacements d'engins agricoles, labours, récoltes, transport de semences, Préparation de semences,	1	Connaissance du monde agricole, Respect des consignes de sécurité, Temps Plein Possibilité de travailler le samedi Secteur Chauvigny	SCEA La Vallée des trois chemins la grange à Maillaud 86300 CHAUVIGNY	Personne à contacter : M. SARRAZIN 06 80 89 32 13	
10	Juillet à Mi octobre 2018	Chauffeur de tracteur Caces 3 et 8 cariste	1	Expérience impérative en tant que chauffeur Temps complet Majorité et permis exigé	GAEC DESCHAMPS 7 rue de la Vallée chincé 86130 JAUNAY-CLAN TERRENA	M DESCHAMPS Ecrire ou téléphoner au 06.80.92.19.36 Transmettre votre CV et lettre de motivation à patrice.deschamps@wanadoo.fr	
13	18 juin au 19 août 2018	Assurez la réception des céréales, effectuer les analyses de grain, participer à l'entretien du site	400	Temps plein Connaissance du milieu agricole et maîtrise de l'informatique Etre autonome et rigoureux Possibilité travail de nuit et dimanche	Lieu de travail : secteur Naintré, Sérigny, Mirebeau, Montmorillon, Lusignan... Plus d'informations sur le site www.vienne.anefa.org	Transmettre votre CV et lettre de motivation à saison.collecte@terrena.fr	
14	24 juin au 10 août 2018	Conduite d'engins agricoles (tracteurs, télescopiques)	4	Expérience dans le milieu agricole exigée Permis exigée Travail le week-end et en soirée	SARL GRIMAULT PAILLE & FOURRAGE 4 RUE DES IRIS 86110 CRAON	Personne à contacter : M. GRIMAULT 06 76 60 08 61	
19	Début juillet à fin novembre 2018	Conduite d'engins agricoles pour effectuer les travaux du sol	1	Expérience impérative sur les travaux du sol. Temps plein base de 39h (TESA)	Secteur Montmorillon et Chauvigny	Site www.anefa.emploi.org Ref OCM107445-86	



Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques

Légende



Dispositif ANEFA POITOU MARITIME

N°	Période du contrat	Descriptif du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'Employeur	Comment Postuler ?	Hébergement
<b>APICULTURE (Miel)</b>							
15	Mai à Aout	Extraction du miel - Miellerie	1	8 à 10 jours sur plusieurs périodes. Majorité et permis exigé.	GAEC des Butineuses Lieu dit les Chaumes 86480 ROUILLE	Pour postuler: squntard@wanadoo.fr	
<b>MAIS</b>							
<b>ELEVAGE</b>							
16	Mi juillet	Castration mais	20	Travail physique selon les conditions météorologiques Habiter à proximité : rayon de 10 km Champigny le Sec	Aguillon James 2 chemin marchand 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEREAU	Transmettre votre CV à l'ANEFA Poitou Maritime adefa-vienne@anefa.org	PAS D'HEBERGEMENT T POSSIBLE
18	Début septembre 2018 à avril 2018	Faire têter les chevreaux, soins aux animaux	1	Fibre animale indispensable Temps partiel/ Temps complet en février	ETS RIQUET 86600 CELLE LEVESCAULT	Envoi candidature par mail ets.riquet@orange.fr	HABITER DANS UN RAYON DE 20 KM IMPERATIF

**OFFRES D'EMPLOI DE LA VIENNE**  
**(Postes accessibles aux mineurs de 16 ans)**

ANERA		MARS		Légende		Dispositif ANERA PORTOU MARITIME	
Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques							
N°	Période du contrat	Description des postes	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Commentaire particulier ?	Hébergement
<b>MARS</b>							
10	Du 20 juillet au 30 août 2018	Scanage de tabac et maïs semences	10	Temps partiel 20h/semaine	GAEC DESCHAMPS 7 rue de l'Alée de Chine 86130 JAUNAY-MARIGNY	Personne à contacter : M. Patrice DESCHAMPS Téléphone au 06 80 52 19 35 ou par mail à patrice.deschamps@univiection.fr	PAS D'HEBERGEMENT POSSIBLE
<b>MAIS</b>							
12	Mil juillet fin octobre	Effectuer l'éclairage et triage tabac, Eclairage du maïs semences	10	Temps partiel, 20 h minimum	GAEC DESCHAMPS 7 rue de l'Alée de Chine 86130 JAUNAY-MARIGNY	Personne à contacter : M. Patrice DESCHAMPS Téléphone au 06 80 52 19 36 ou par mail à	PAS D'HEBERGEMENT POSSIBLE
10	Du 10 juillet à début septembre	Idéal 1er Job - 5sm de travail entre domicile et travail - Eclairage de maïs : couper les fleurs de maïs à la main Eclairage de tabac : couper les fleurs de tabac à la main	40	Peu d'heures de travail - Horaires variables selon la météo Etre rigoureux et à l'écoute	EARL DU PUIITS DE LIMBRE 2 rue des quarts 86440 MIGNIE AUXANCS	Contact : Kévin SOURISSEAU Téléphone au 06 77 17 60 45	PAS D'HEBERGEMENT POSSIBLE
16	Mil juillet	Castration maïs	20	Travail physique selon les conditions météorologiques Habiter à proximité : rayon de 10 km Champigny le Sec	Aguillon James 2 chemin marchand 86170 CHAMPIGNY EN ROCHEBEAU	Transmettre votre CV à l'ANERA Portou Maritime adela-vienne@anera.org	PAS D'HEBERGEMENT POSSIBLE
25	Mil juillet à mi août	Castration de maïs et de tabac	25	Temps partiel 3 jours par semaine Travail éventuel le samedi	PIF Productions Les Terres Noires 86190 VILLIERS	RDV sur le <a href="http://www.lasourmandiseduportou.com">www.lasourmandiseduportou.com</a> Télécharger la fiche d'inscription en ligne	PAS D'HEBERGEMENT POSSIBLE



**OFFRES D'EMPLOI DES DEUX-SEVRES**  
***(Postes réservés au plus de 18 ans)***



Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques

## Légende



Dispositif ANERA PORTOU MARITIME

N°	Période du contrat	Description du poste	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment postuler ?	Hébergement
<b>ELWAGS</b>							
1	Début Mai à fin octobre 2018	Soins aux animaux Maintenance des cours et poulaillers	25	Temps plein 35h Un week-end sur 3 travaillé Travail de nuit occasionnel	BOYE ACCOUVAGE 79320 LA BOISSIERE EN GATINE	Télécharger la fiche d'inscription <a href="http://www.vienne.anefta.org">www.vienne.anefta.org</a> envoi de la fiche <a href="mailto:mvgtraut@boye-accoupage.com">mvgtraut@boye-accoupage.com</a>	
2	15 juin au 15 septembre 2018	Travaux d'élevage, Opérations de reproduction	4	Temps plein du lundi au samedi Lieu de travail : Pougné - Herisson et Langessac (79)	GRIMAUD FRERES SELECTION 3 la corbiere 49450 SEVERMOINE	Par mail <a href="mailto:job@grimaud.fr">job@grimaud.fr</a> ou par courrier GRIMAUD FRERES SELECTION 3 la corbiere 49450 SEVERMOINE	
3	18 juin au 18 août 2018	Assurer la réception des céréales, effectuer les analyses de gran, participer à l'entretien du site	400	Majorité et permis exigé Temps plein Connaissances du milieu agricole et maîtrise de l'informatique Etre autonome et rigoureux Possible travail de nuit et dimanche	TERRENA Lieu de travail : secteur Thouars, Bressuire, Airvault, Rom, St Paul en Gâtine	Transmettre votre CV et lettre de motivation à saison.collecte@terrana.fr	
<b>POUMES</b>							
4	Mi Mai à mi juillet (surout en juin) 1/09 au 30 novembre 2018	Eclaircissage Cueillette	150	Temps plein Etre autonome et dynamique Avoir du sens de l'organisation et du travail d'équipe Travail physique	GROUPEMENT EMPLOYEURS ARBORICULTURE 4 Lieu dit Villeneuve 79240 VERNIOUX EN GATINE	Par téléphone : 05.49.95.83.04 ou par mail <a href="mailto:recrutement@vilgarriguesmau.fr">recrutement@vilgarriguesmau.fr</a>	Camping Secondigny
5	15 avril 2018 au 30 novembre 2018	Avril : Pose des Filets Ant-Grêle - Jun-juillet : éclaircissage Septembre- mi novembre : cueillette (possibilité le samedi)	180	Temps complet 35h 8h/2h 13h30-17h30 - Ttes bonnes conditions physique - Travail extérieur - Moyen de locomotion obligatoire	SARL LES VERGERS DES VIEILLES TOUCHES - 1 LA VIEILLE TOUCHE 79130 SECONDIGNY	Télécharger la fiche d'inscription <a href="http://www.vienne.anefta.org">www.vienne.anefta.org</a> puis envoi à <a href="mailto:voigarriguesmau@vilgarriguesmau.fr">voigarriguesmau@vilgarriguesmau.fr</a>	Camping Secondigny
6	Mi juin à mi juillet Eclaircissage - Sept à fin octobre cueillette	Mi juin à Mi Juillet : Eclaircissage Septembre à fin octobre cueillette	40	Temps plein	EARL DESNOUES - La Marchandière 79130 ALONNE	Par mail : <a href="mailto:earl.desnoues@orange.fr">earl.desnoues@orange.fr</a>	Camping Secondigny



Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques

*Legende*



Dispositif ANIFA POITOU MARITIME

N°	Période du contrat	Désignation des postes	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment contacter ?	Hébergement
<b>GRANDS CULTIVÉS</b>							
7	1er juin au 31 août 2018	Conduite d'engins agricole - Transport céréales et paille et aides aux tâches bovins laitier - Avoir des connaissances sur les animaux et le matériel	1	Temps plein 35h 8h-12h 14h-18h Moyen de locomotion obligatoire	EARL VIRBLAIS La Gaconnière 79300 ST JOUIN DE MILLY	Par mail : virblais@orange.fr, par téléphone : 05 81 24 56 80 ou par présentation direct	
8	15 juin au 31 juillet 2018	Conducteur de d'engins agricoles Aide à la moisson, semi-fauchage Avoirs des connaissances en semi-direct Etre calme et organiser	1	Temps plein Permis exigé	GOURDON SAMUEL 3 rue de Malne 79500 AIRVAULT	Par mail : gourdon.samuel@gmail.com	
<b>MARCHANDS</b>							
9	1er juin au 31 octobre 2018	entretien des cultures, récoltes, conditionnement	15	Temps plein Majorité obligatoire et être domicilié à moins de 30 km du lieu de travail Etre dynamique,attentif et assidue	GAEC PINEAU ET LACAZE 40 chemin des Platanes Montefond 79370 VERRINES SUR CELES	Connexion au site www.anifa-emploi.org Référence : ONA107477-79	

**MELONS : Pour les offres en production melons veuillez consulter le livret de la Vienne**



## **OFFRES D'EMPLOI DES DEUX-SEVRES**

***(Postes accessibles aux mineurs de 16 ans)***



**Période du contrat modulable en fonction des conditions météorologiques**

**Légende**

Dispositif ANEFA POTOU MARITIME

N°	Période du contrat	Description des postes	Nombre de postes à pourvoir	Conditions de travail	Nom de l'employeur	Comment Postuler ?	Hébergement
<b>POMMES</b>							
1	Mi Mai à mi juillet 1/09 au 30 novembre 2018	Eclaircissage Cueilleuse	150	Temps plein Etre autonome et dynamique Avoir du sens de l'organisation et du travail d'équipe Travail physique	GROUPEMENT EMPLOYEURS ARROICULTURE 4 Lieu dit villeneuve 79240 VERNIOUX EN GATINE	Par téléphone : 05 49 95 83 04 ou par mail recrutement@vergergazon.fr ou par COUTIER	Camping Secondigny

## AIDE A LA MOBILITÉ

### PAS DE MOYENS DE TRANSPORTS DANS LA VIENNE ?

NOM DE LA STRUCTURE	Nom et prénom de la personne référente	Numéro de téléphone	Adresse mail	SITE INTERNET	moyen de transport	Territoire
CSC LA BLAISIÈRE MOBILITÉS	Berger Aurélie	03-79-96-01-60	<a href="mailto:mobilites86@cscblaisiere-csdb.org">mobilites86@cscblaisiere-csdb.org</a>	<a href="http://www.cscblaisiere-csdb.org">www.cscblaisiere-csdb.org</a>	Mobylette/Scooter	Grand Poitiers
CCAS de Chauvigny	Wozlmode Emilie	03-49-43-39-44	<a href="mailto:ccas@chauvigny.fr">ccas@chauvigny.fr</a>	<a href="http://www.chauvigny.fr">www.chauvigny.fr</a>	Mobylette/Scooter/Vélos Voiturette/Voiture	Chauvigny
Pôle mobilité Cités/territoire ADESA-SISA	Verges Cécil	03-49-02-87-40	<a href="mailto:polemobilitte.sisa@adseas86.fr">polemobilitte.sisa@adseas86.fr</a>	<a href="http://www.polemobilitte86.fr">www.polemobilitte86.fr</a>	Mobylette/Scooter/Vélos Voiturette/Voiture	Nord Est de la Vienne
SEI St Sauvant	Jaulin Valentine	03-49-59-44-88	<a href="mailto:semail.sei@gmail.com">semail.sei@gmail.com</a>	<a href="http://www.se-sauvant86.fr">www.se-sauvant86.fr</a>	Mobylette/scooter	Ludignan/St Sauvant/Couhé/Mouille-79
MJC Isle Jourdain	Carjat Didier	03-49-49-39-00	<a href="mailto:mjc-ileveille@orange.fr">mjc-ileveille@orange.fr</a>	<a href="http://www.mjc-ilejourdain-veille.fr">www.mjc-ilejourdain-veille.fr</a>	scooter/vélo	Availles / Keuil / Couhé/Deux-Sèvres/sie Jourdain
L'Arantelle (la relais Mob)	Dufler Sylvie	03-49-42-03-74	<a href="mailto:larantelle@orange.fr">larantelle@orange.fr</a>	<a href="http://www.larantelle.fr">www.larantelle.fr</a>	scooter	Las Roches Prémaries/ Smeres/ Anbillé
DYNAMOS	Grivine Stéphanie	03-49-32-72-16	<a href="mailto:dynamos86@yahoo.fr">dynamos86@yahoo.fr</a>	<a href="http://www.psv-loudun86.fr">www.psv-loudun86.fr</a>	Cyclomoteur	Secteur de Loudun
MJC Claude Nougaro Montmorillon	Fremondeau Alexis	03-49-91-04-88	<a href="mailto:contact@mjcmontmorillon.fr">contact@mjcmontmorillon.fr</a>	<a href="http://www.mjcmontmorillon.fr">www.mjcmontmorillon.fr</a>	Scooter/Vélos électriques	Montmorillon



# Vous êtes mobile ? Renseignez-vous auprès des autres départements en Nouvelle Aquitaine !

## ADEFA CHARENTE

Maison de l'Agriculture

53, Impasse Louis Daguerre - 16000 ANGOULEME

Tel : 05.45.61.90.37 @ : [charente@anefa.org](mailto:charente@anefa.org)

## ANEFA POITOU MARITIME

(Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne)

[www.vienne.anefa.org](http://www.vienne.anefa.org)

Maison de l'Agriculture - 2133 Route de Chauvigny

86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR

Tel : 05.49.44.75.25 @ : [adefa-vienne@anefa.org](mailto:adefa-vienne@anefa.org)

## ANEFA GIRONDE

[www.adefagironde.org](http://www.adefagironde.org)

69 Avenue Kennedy - 33700 Mérignac

Tel : 05.56.52.84.09 @ : [adefa-gironde@anefa.org](mailto:adefa-gironde@anefa.org)

## ANEFA LIMOUSIN

[www.arefa-limousin@anefa.org](http://www.arefa-limousin@anefa.org)

Maison régionale de l'Agriculture

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES CEDEX 2

Tel : 05.55.10.38.11 @ : [arefa-limousin@anefa.org](mailto:arefa-limousin@anefa.org)

## ANEFA DORDOGNE

[www.dordogne.anefa.org](http://www.dordogne.anefa.org)

Boulevard des Saveurs - Cré@vallée Nord

24060 PÉRIGUEUX CEDEX 09

Tél : 05.53.35.88.53 @ : [anefa-dordogne@anefa.org](mailto:anefa-dordogne@anefa.org)

## ANEFA LANDES

[www.landes.anefa.org](http://www.landes.anefa.org)

Maison de l'Agriculture- BP 125

40004 MONT DE MARSAN

Tél : 05.58.85.44.23 @ : [adefa-landes@anefa.org](mailto:adefa-landes@anefa.org)



## ADEFA PYRÉNÉES-ATLANTIQUE

[www.pyrenees-atlantiques.anefa.org](http://www.pyrenees-atlantiques.anefa.org)

Maison de l'Agriculture- 124 Boulevard Tourasse

64078 PAU CEDEX

Tél : 05.59.30.80.59 @ : [adefa-pyrenees-atlantiques@anefa.org](mailto:adefa-pyrenees-atlantiques@anefa.org)

RETROUVEZ LES OFFRES SAISONNIERES PARTOUT EN FRANCE

[www.anefa-emploi.org](http://www.anefa-emploi.org)

# Conditions de travail

## Quelques rappels réglementaires...

Comme toutes les activités salariées, les emplois saisonniers sont régis par la convention collective polyculture élevage.

Vous trouverez-ci après les grandes lignes de ces dispositions. **Attention** : cette réglementation est valable au moment de l'édition du document (janvier 201) mais elle peut évoluer au moment de la signature de votre contrat de travail. La valeur du SMIC change par exemple au moins une fois par an et la grille de salaire conventionnelle départementale.

### **Contrat de travail :**

Pour un emploi saisonnier, le contrat de travail est un contrat duré déterminée (CDD), le plus souvent à terme imprécis. Dans ce cas, le terme correspond à la fin de la saison.

Le contrat est **obligatoirement écrit** et doit être signé par l'employeur et le salarié. Chacun en possède un exemplaire.

Au-delà de la période d'essai (inscrite dans le contrat de travail), un CDD ne peut être rompu avant son terme, sauf s'il y a accord de l'employeur et du salarié ou si le salarié justifie d'une embauche à durée indéterminée.

Pendant la période d'essai, un CDD peut être rompu à la condition de respecter les délais de prévenance suivants pour les CDD de 7 semaines et plus :

#### **Rupture à l'initiative de l'employeur :**

- 24 heures si moins de 8 jours de présence.
- 48 heures entre 8 jours et 1 mois de présence
- 2 semaines après 1 mois de présence
- 1 mois après 3 mois de présence

#### **Rupture à l'initiative du salarié :**

- 24 heures si moins de 8 jours de présence
- 48 heures au-delà de 8 jours de présence

L'âge légal du travail est de 16 ans.

En fin de contrat, l'employeur fournira au salarié :

- ◆ Un certificat de travail
- ◆ Un reçu pour solde de tout compte
- ◆ Une attestation Pôle Emploi

Certaines règles sont spécifiques à l'agriculture. La répartition de la durée de travail peut varier selon l'entreprise et le type de travaux à réaliser.

### **Durée de travail :**

---

Pour les salariés âgés d'au moins de 18 ans travaillant dans une exploitation, les règles sont les suivantes :

- ◆ Durée hebdomadaire = 35h/ semaine,
- ◆ Pause de 20 minutes si 6h consécutives de travail,
- ◆ Durée maximum de travail =10h/jour et 48h/semaine,
- ◆ La durée maximum de travail ne doit pas excéder plus de la moitié des vacances scolaires,
- ◆ Repos quotidien = 11h minimum

Cas particuliers ...

- ◆ Entre 16 et 18 ans, la durée du travail est limitée à 8h/ jour et 35h/ semaine
- ◆ Entre 14 et 16 ans, l'employeur doit déclarer par écrit l'embauche à la DIRECCTE et le travail doit répondre à certaines conditions : travaux légers, 32h/ semaine à 14 ans et 35h/ semaine à 15 ans, interdiction du travail le dimanche et du travail de nuit.
- ◆ La durée maximum de travail ne doit pas excéder plus de la moitié des vacances scolaires.

### **Rémunération :**

---

Le salaire horaire doit être au moins égal au SMIC. Toutefois, avant 18 ans, l'employeur peut effectuer un abattement sur le salaire :

- ◆ Abattement de 20 % pour les jeunes de 14 à 16 ans
- ◆ Abattement de 10 % pour les jeunes de 17 à 18 ans

Cet abattement est supprimé pour les jeunes travailleurs justifiant de 6 mois d'activité professionnelle dans la branche d'activité.

Quelle que soit la durée du contrat, le salarié a droit à une indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10 % de la rémunération brute perçue. Le travail le dimanche ou les jours fériés peut donner lieu à des majorations de rémunération (en fonction des productions concernées).

Le bulletin de salaire est remis au salarié par l'employeur à la fin de chaque mois travaillé (accompagné du règlement du salaire). Il est indispensable de garder à vie les originaux des bulletins de salaire et contrats de travail.

## **RSA, Pôle Emploi et reprise du travail**

• Depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2009, le RSA remplace le RMI, l'API et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité (prime de retour à l'emploi) et garanti à ses bénéficiaires de disposer d'un revenu minimum et de voir leurs ressources augmenter quand les revenus qu'ils tirent de leur travail s'accroissent.

Le versement du RSA est effectué par la CAF et les Caisses de MSA. Pour connaître vos droits renseignez-vous auprès de l'organisme payeur de l'allocation. Vous êtes indemnisé(e) par Pôle Emploi : vos allocations chômage ne sont pas perdues, elles vous seront versées ultérieurement. Renseignez-vous auprès de Pôle Emploi au 3949.

## **Santé et sécurité au travail**

La majeure partie des activités saisonnières s'effectue à l'extérieur, parfois dans des conditions difficiles, de pluie ou de chaleur. Il est vivement conseillé au salarié saisonnier de se munir de la tenue adéquate en fonction des conditions de travail :

### **Préserver son capital santé : quelques règles ...**

- ❖ Le « coup de pompe » de 11h peut être évité par un solide petit déjeuner et/ou un petit casse-croûte,
- ❖ S'hydrater tout au long de la journée (au moins 1.5 litres d'eau),

### **Une tenue de travail adaptée...**

- ❖ Pour prévenir les risques de chutes : prévoir des chaussures lacées, qui tiennent aux pieds.

- ❖ Pour prévenir les risques d'insolation et de coups de soleil : prévoir casquette, tee-shirt à manches longues et crème anti-UV.
- ❖ Contre la pluie et le froid : prévoir des bottes et un ciré.

### **☞ La conduite de matériel...**

- ❖ Ne jamais utiliser une machine sans y avoir été autorisé par votre responsable.
- ❖ Signalez toute anomalie ou dysfonctionnement.

### **☞ En cas d'accident...**

- ❖ Supprimer la source de risque,
- ❖ Protéger la victime et l'environnement afin d'éviter tout risque supplémentaire,
- ❖ Alerter rapidement les secours : SAMU (15), pompiers (18) ou le 112,
- ❖ Prévenez votre employeur ou responsable hiérarchique.

### **☞ Pour éviter les problèmes physiques**

- ❖ Adoptez les gestes et postures appropriés (dos droit, jambes fléchies) et alterner les positions de travail pour soulager votre dos.
- ❖ Protégez-vous des insectes. Toute réaction anormale : douleur, gonflement, rougeur excessive, sensation de malaise avec respiration difficile... doit être signalée à votre employeur.
- ❖ En cas de blessure, même minime, désinfectez avec de l'eau, du savon et un produit antiseptique.
- ❖ Pour l'utilisation de certains types d'engins auto-moteurs, vous devez être muni d'une autorisation de conduite délivrée par votre employeur. Cette autorisation peut exiger d'avoir suivi une formation.

### **☞ Votre protection sociale dans le régime sociale**

Si vous remplissez les conditions d'activités requises, la MSA vous assure pour les risques maladie, maternité, décès, accident du travail, indemnités journalières, frais de soins, prestations familiales,...

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter la MSA au 05.49.01.80.40 [www.msas86.fr](http://www.msas86.fr)

## Présentation de L'ANEFA POITOU MARITIME



**ANEFA**

Poitou-Maritime

L'ANEFA POITOU MARITIME est une association nationale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture sur le territoire de la Charente Maritime, Deux-Sèvres et de la Vienne

C'est une association paritaire cogérée par des syndicats employeurs et des syndicats salariés.

Depuis 2018, L'ANEFA POITOU MARITIME succède à l'ADEFA VIENNE, favorise l'emploi et la formation en agriculture grâce au soutien financier de l'ANEFA, des différents partenaires et au reversement des cotisations via la MSA.

### Ses Missions :

- ❖ Favoriser l'émergence et la création d'emplois en production agricole (individuels ou partagés, groupements d'employeurs...)
- ❖ Conseiller et aider individuellement les futurs employeurs (aide à la création d'emplois, à la formation)
- ❖ Accueillir et aider les demandeurs d'emplois dans leurs recherches
- ❖ Promouvoir le plus largement l'emploi agricole.



## ***Et si je me formais ?***

---

**Après la saison, différents dispositifs de formation sont mobilisables. Ils vous permettront d'acquérir des compétences complémentaires et ainsi de pouvoir intégrer durablement le secteur agricole.**

**N'hésitez pas à prendre contact avec la délégation régionale du FAFSEA (Fonds National d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles), qui vous guidera dans l'accès à la formation :**



**FAFSEA**

**Bureaux du Lac - Bât. 6**

**8 avenue de Chavailles**

**33525 Bruges Cedex**

**Tél. : 05 56 11 93 93**

**Mail : [atlantique@fafsea.com](mailto:atlantique@fafsea.com)**

# PARTENAIRES DE L'ANEFA POITOU MARITIME



ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES  
Poitou-Charentes



[ud-vienne@poitou-charentes.cfdt.fr](mailto:ud-vienne@poitou-charentes.cfdt.fr)

